



Le futur Mail du Balouard - regard de l'artiste Emma boutin

S A V E R D U N

Mail du Balouard – Cœur de ville

Opération retenue « TEPcv » !



Demande de financement
Dossier complémentaire LEADER – Juillet 2019

SOMMAIRE

PRESENTATION de l'OPERATION

LES ENJEUX - OBJECTIFS ET OPPORTUNITES

CALENDRIER

PROPOS LIMINAIRES

Pendant longtemps, traverser Saverdun était traverser un « couloir ». Une seule voie principale desservait le cœur de la ville, du Nord au Sud.

Il y a six ans, le sens de circulation dans la cité a été modifié. Un sens unique a été mis en place, rendant nécessaire le passage des véhicules sur l'Allée du Balouard, les objectifs étaient alors :

- De rééquilibrer les espaces de circulation dans la ville,
- De mailler le stationnement de proximité, aux abords des commerces du centre-ville,
- De réduire de façon très significative la circulation des poids-lourds en centre-ville,

Ces objectifs ont été atteints et ont eu même un effet supplémentaire : **la vie autour de l'Allée du Balouard a évolué**. Des commerces nouveaux ont vu le jour, les piétons se sont naturellement appropriés une des deux contre-allées, pourtant toujours ouverte à la circulation des véhicules, les abords des écoles ont été sécurisés, des espaces de rencontres intergénérationnelles se sont improvisés autours de bancs, entre les voitures qui stationnent.

Cette évolution, naturelle et spontanée, est une réelle opportunité pour la revitalisation du centre historique de Saverdun.

Il appartient à la collectivité de l'accompagner, c'est l'ambition de l'opération « **Mail du Balouard - cœur de ville** ».

PRESENTATION DE L'OPERATION « MAIL DU BALOUARD – CŒUR DE VILLE »

Dans le contexte ainsi présenté, ce projet consiste en l'aménagement de trois espaces :

- La rue Sarrut (*qui relie la principale voie commerçante de la commune au futur Mail du Balouard*)
- L'allée du Balouard (*axe central du projet*)
- La rue de la Porte du Bois (*axe de passage obligé pour sortir de la ville*)

Aujourd'hui, l'allée du Balouard se schématise en trois parties :

- De part et d'autre de l'allée, deux voies de circulation automobile,
- Au centre : des places de stationnement automobile

Le projet consiste à aménager cet espace afin de le délimiter, sans obstacle physique :

Une seule voie de circulation automobile (vitesse limitée, espaces partagés...), au lieu de deux actuellement,

Un espace de stationnement réduit de 30% (on passera de 140 places de parking automobile à 100)

Une « promenade » de dix mètres de largeur réservée aux piétons, cyclistes...

La dimension « architecturale » du projet :

D'un point de vue technique, le projet est intéressant dans le sens où la ville prend le parti de

- **concevoir le sol de façon totalement plane** pour donner une fluidité à la circulation et garantir l'accessibilité et le partage de cet espace public. Ainsi, le traitement des surfaces limite les ressauts et les reliefs (réduits à 2 cm pour le guidage des non-voyants)
- **ne pas implanter d'obstacles physiques** type piliers, mobilier urbain de voirie. Les délimitations des espaces (voitures/piétons, zones partagées) se feront par des distinctions de couleur des sols ou de matériaux
- **De créer 3 zones de rencontre**, soit des sections de voie en agglomération constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. Dans cet espace, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules. La vitesse des véhicules y est limitée à 20 km/h. Les chaussées seront à double sens pour les cyclistes.
- D'étudier la possibilité d'utiliser de nouvelles techniques d'enrobés non bitumineux à solvant aqueux plus respectueux de l'environnement

La dimension « solidaire » du projet

Elle se retrouve dans le **partage** de ce nouvel espace public : partage entre les différents usagers de la route mais également entre les différentes générations (du fait de la proximité immédiate des écoles et de l'occupation « naturelle » de ce quartier par des personnes âgées).

La dimension « urbanistique » et « multimodale » du projet

L'idée est ici est de redonner un **caractère de « promenade »** à cette allée (caractère qui existait déjà dans un temps ancien au vu des photographies d'époque retrouvées).

Ainsi, naturellement, cet aménagement doit permettre d'améliorer la **sécurité** aux abords des écoles qui longent cette allée.

Il doit également avoir un effet direct et prégnant sur le **développement de la multi-modalité** à Saverdun. C'est un axe fort de ce projet, point de départ d'une réflexion plus globale sur l'éco-mobilité.

Cela va modifier les habitudes de la population qui, en milieu rural, a le réflexe d'utiliser prioritairement la voiture pour se déplacer. Cet aménagement est donc un enjeu fort pour les saverdunois, c'est pourquoi la municipalité s'attache à entreprendre des démarches « participatives » et d'information/formation pour familiariser les habitants à ces nouveaux enjeux.

Toujours concernant la multimodalité, la ville, de façon générale, bénéficie d'atouts : une gare, une aire de co-voiturage, une navette urbaine (municipale) gratuite dont un arrêt sera prévu au Balouard

La dimension « gestion des ressources » du projet (eau de pluie, électricité...)

Dans cette opération, la ville s'attachera à :

- **Créer un réseau pluvial enterré.** Des études sont menées pour envisager un système séparatif dans lequel :
 - les eaux pluviales des toitures seraient reinfiltrées dans la nappe par un puisard d'infiltration,
 - les eaux pluviales de surfaces circulées seraient épurées par des bacs à décantation d'hydrocarbure avant un rejet au réseau pluvial collectif existant

- **Soigner son éclairage public** , en privilégiant un éclairage économe (type Led) et modulable selon l'heure et la saison. Pour ce faire, elle sait compter sur l'expertise de la régie Municipale d'Electricité (qui produit cette ressource via les énergies naturelles (eau, soleil..cf livret de présentation TEPcv)
- **Planter des bornes de recharge pour véhicules électriques**
- **Avoir un traitement de la collecte des déchets ménagers des riverains** de cette allée, qui s'inscrira dans la démarche incitative conduite par la Communauté de Communes.

La dimension « végétale » du projet

Elle fait partie intégrante de cette opération d'aménagement du centre-ville. C'est ainsi, qu'il est prévu :

- Qu'une vingtaine d'arbres, d'essence locale, de haute tige soit plantée en alignement afin de végétaliser cette nouvelle place
- Que l'entourage des arbres soit au même niveau que le dallage, qu'il ne soit pas imperméabilisé afin de permettre une meilleure respiration des racines et l'infiltration des eaux pluviales de surface.

La dimension « soutien des circuits courts et des commerces de proximité »

- D'abord, ce nouvel espace piétonnier aura vocation à accueillir le **marché hebdomadaire, les foires**. Parmi ces commerces, nous trouvons de nombreux producteurs locaux, dont une partie cultive, produisent et vendent des produits issus de la culture biologique locale (primeurs, produits laitiers, œufs de poules...)
- Ensuite, **stratégiquement située à proximité immédiate de l'axe commerçant principal du centre-ville**, cette « promenade » doit entrer en synergie avec les autres actions conduites par la ville pour garantir l'attractivité du bourg et ainsi participer au maintien des commerces de proximité situés à quelques mètres,
- Enfin, la ville compte sur cet aménagement attractif pour **soutenir et accompagner la création de nouveaux commerces** aux abords de ces nouveaux espaces publics.

CALENDRIER

Dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme : mars 2017

Travaux : Premier semestre 2018

ANIMATION

Le projet est porté par la ville de Saverdun qui a fait le choix :

- De s'appuyer sur les compétences d'un **maitre d'œuvre**,
- d'associer les **partenaires institutionnels locaux**, Conseil départemental, syndicat SCOT, CAUE, service économie de la Communauté de Communes... afin que cette action s'inscrive dans une cohérence transversale et générale plus large,
- d'associer également les acteurs locaux à savoir la **population**, les commerçants de proximité, les commerçants ambulants. C'est ainsi qu'au fur et à mesure que le projet avance, des temps de travail participatifs sont organisés (ateliers thématiques, réunions publiques...).

DESCRIPTION DES EFFETS ATTENDUS

Les effets attendus sont de l'ordre :

Du social, par la possibilité ainsi donnée aux Saverdunois de se réapproprier et partager leur centre-ville,

De la solidarité : volonté affichée de favoriser la mixité de la population qui fréquentera cet espace,

Du développement durable (éclairage, bornes de recharges véhicules électriques, traitement du sous-sol de la ville, ramassage des déchets, plantation de végétation d'essence locale et entretenu dans le cadre du dispositif « zéro phyto », incitation à la multimodalité...)

De l'économie locale, par l'effet indirect que cela doit produire pour les commerçants sédentaires ou non du territoire.